

Diplômes Universitaires FLE

INSTITUT DE FRANÇAIS

Diplômes Universitaires d'Études Françaises
Diplômes Universitaires Passerelle

Réglementation des études



- *** formations
- *** enseignants
- *** accueil
- *** locaux
- *** gestion



1. Présentation générale des DUEF

Les Diplômes Universitaires d'Études Françaises (DUEF) sont des formations intensives semestrielles qui visent l'apprentissage de la langue et de la culture françaises, et pour les niveaux plus avancés, de la méthodologie universitaire française.

Ils sont proposés à 6 niveaux qui reposent sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : A1, A2, B1.1, B1, B2, C1. En cas de réussite aux évaluations, l'étudiant obtient un diplôme universitaire du niveau correspondant.

Les DUEF B2 et C1 sont reconnus par de nombreuses universités françaises comme certification de langue pour accéder aux études universitaires.

Chaque DUEF a une durée de 12 semaines de cours suivies d'une session d'examens. Le rythme est de 18 à 21 heures de cours par semaine, réparties en différentes unités d'enseignement (UE).

2 sessions de formation sont proposées chaque année :

- Semestre 1 de septembre à décembre
- Semestre 2 de janvier à avril

Avant le début du semestre, chaque étudiant réalise un test de positionnement qui détermine le niveau du cours dans lequel il sera inscrit.

1.1. DUEF A1

Le DUEF A1 constitue une première approche du français. Il enseigne les outils linguistiques de base et les compétences langagières élémentaires qui permettront à l'étudiant d'entrer dans des interactions orales très simples de la vie quotidienne, de comprendre des informations écrites de la vie courante et de savoir donner quelques informations sur lui-même et sa vie quotidienne.

1.2. DUEF A2

En suivant le DUEF A2, l'étudiant apprendra à établir un contact social en langue française, à participer à des conversations simples sur des sujets familiers et à parler de ses goûts, de ses activités, de ses loisirs et de ses expériences.

Il se familiarisera avec divers types d'écrits informatifs et sera lui-même capable de raconter brièvement quelques événements de sa vie par écrit.

1.3. DUEF B1.1

En suivant le DUEF B1.1, l'étudiant commencera à justifier et défendre une opinion (à l'écrit comme à l'oral), à développer une argumentation simple et à faire face à des situations imprévues.

Grâce à l'enrichissement de son vocabulaire, il pourra repérer diverses informations dans des écrits quotidiens (lettres, prospectus, documents officiels) et comprendre la plupart des discussions ou des documents audios ayant trait à des sujets proches de ses centres d'intérêt.

1.4. DUEF B1

En DUEF B1, l'étudiant approfondira le programme du B1.1 pour devenir de plus en plus autonome dans ses interactions, affiner sa compréhension et devenir plus précis et structuré dans ses explications et argumentations.

1.5. DUEF B2

Le programme du DUEF B2 vise à renforcer l'autonomie linguistique de l'étudiant en lui donnant les outils qui lui permettront d'intervenir avec facilité dans la plupart des discussions, de rédiger assez naturellement toute sortes de documents (lettres, comptes rendus, récits), d'apprécier des textes littéraires simples et de surveiller lui-même l'exactitude grammaticale et lexicale de sa production en langue française pour éviter la plupart des erreurs.

1.6. DUEF C1

En plus des exigences linguistiques requises au niveau B2, l'étudiant de niveau C1 apprendra à maîtriser des compétences « académiques » concernant la présentation d'un exposé bien structuré, la technique de la prise de notes et la rédaction de textes argumentatifs complexes. Il affinera sa compréhension écrite et orale pour être en mesure de percevoir des éléments implicites, de saisir des allusions et d'apprécier des effets de style.

Il deviendra capable de suivre, par exemple, sans trop de difficultés un film en langue française, sans que la diversité des accents ou les expressions familières constituent un obstacle à sa compréhension.

2. Présentation générale des DU Passerelle

Le Diplôme d'Université Passerelle FLE – Etudiants en exil (DUP) est une formation ouverte à tout étudiant en exil - demandeurs d'asile, en protection subsidiaire ou temporaire, réfugiés - justifiant du niveau baccalauréat ou d'un certificat de fin d'études secondaires et d'un niveau A2 acquis minimum en langue française.

Grâce aux actions du réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), dont l'Université d'Orléans a ratifié la charte, ce diplôme est habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ce qui permet aux étudiants ayant le statut de réfugié ou de protection subsidiaire d'avoir accès aux bourses sur critères sociaux du CROUS et/ou un logement en résidence universitaire.

Les principaux objectifs de la formation sont de permettre aux étudiants en exil d'acquérir un niveau « autonome » en langue française pour intégrer une formation universitaire (à partir du niveau B2), et d'acquérir des compétences interculturelles leur permettant une intégration réussie et la maîtrise des codes du système universitaire français.

L'Institut de Français propose 4 niveaux basés sur le [Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues \(CECRL\)](#) : B1.1, B1, B2, et C1. Pour déterminer leur niveau, un test de placement obligatoire est organisé à l'arrivée des étudiants.

Dès les premiers niveaux, un accompagnement à l'orientation, à l'intégration universitaire et au monde socio-professionnel est proposé. A partir du niveau B2, l'étudiant doit suivre un cours de spécialité dans la composante de son choix.

Chaque DUP a une durée de 12 semaines de cours suivies d'une session d'examens. Le rythme est de 18 à 21 heures de cours par semaine, réparties en différentes unités d'enseignement (UE). Il est proposé un projet d'immersion en milieu professionnel.

2 sessions de formation sont proposées chaque année :

- Semestre 1 de septembre à décembre
- Semestre 2 de janvier à avril

Avant le début du semestre, chaque étudiant réalise un test de positionnement qui détermine le niveau du cours dans lequel il sera inscrit.

2.1. DUP B1.1

En suivant le DUP B1.1, l'étudiant commencera à justifier et défendre une opinion (à l'écrit comme à l'oral), à développer une argumentation simple et à faire face à des situations imprévues.

Grâce à l'enrichissement de son vocabulaire, il pourra repérer diverses informations dans des écrits quotidiens (lettres, prospectus, documents officiels) et comprendre la plupart des discussions ou des documents audios ayant trait à des sujets proches de ses centres d'intérêt.

2.2. DUP B1

En DUP B1, l'étudiant approfondira le programme du B1.1 pour devenir de plus en plus autonome dans ses interactions, affiner sa compréhension et devenir plus précis et structuré dans ses explications et argumentations.

2.3. DUP B2

Le programme du DUP B2 vise à renforcer l'autonomie linguistique de l'étudiant en lui donnant les outils qui lui permettront d'intervenir avec facilité dans la plupart des discussions, de rédiger assez naturellement toute sortes de documents (lettres, comptes rendus, récits), d'apprécier des textes littéraires simples et de surveiller lui-même l'exactitude grammaticale et lexicale de sa production en langue française pour éviter la plupart des erreurs.

A partir de ce niveau, les étudiants de DUP ont l'opportunité de suivre un cours de leur spécialité dans une des composantes de l'université. Plusieurs UE permettent d'affiner le projet professionnel ou de reprise d'études de l'étudiant.

2.4. DUP C1

En plus des exigences linguistiques requises au niveau B2, l'étudiant de niveau C1 apprendra à maîtriser des compétences « académiques » concernant la présentation d'un exposé bien structuré, la technique de la prise de notes et la rédaction de textes argumentatifs complexes.

Il affinera sa compréhension écrite et orale pour être en mesure de percevoir des éléments implicites, de saisir des allusions et d'apprécier des effets de style.

Il deviendra capable de suivre, par exemple, sans trop de difficultés un film en langue française, sans que la diversité des accents ou les expressions familières constituent un obstacle à sa compréhension.

3. Réglementation générale

3.1. Candidature et inscription

Les diplômes universitaires de FLE sont accessibles à toute personne titulaire d'un certificat de fin d'études secondaires et n'ayant pas suivi sa scolarité en français. L'accès au DUEF se fait dès le niveau A1, l'accès au DUP à partir du niveau A2 acquis.

3.1.1. Candidature en DUEF

Candidature en ligne

L'admission en DUEF fait l'objet d'une phase préalable de candidature en ligne. Le dossier de candidature est constitué notamment des éléments suivants : l'identité du demandeur, le parcours scolaire et/ou universitaire, le niveau de français, le projet du candidat en lien avec la formation.

Si le dossier est incomplet, le candidat en est informé par email et il peut jusqu'à la fermeture des candidatures apporter de nouveaux éléments qui compléteront son dossier. Au-delà de cette date, le dossier de candidature ne sera pas pris en compte.

Admission

Les dossiers sont étudiés par une commission pédagogique qui peut donner :

- un avis favorable- liste principale, le candidat est admis ;
- un avis favorable - liste complémentaire, dans le cas où le nombre d'avis favorables est supérieur à la capacité d'accueil de l'IDF, un certain nombre de candidatures peuvent être classées sur liste complémentaire en attente de désistement ;
- un avis défavorable, le candidat n'est pas retenu et est informé du motif de refus.

3.1.2. Candidature en DUP

Candidature en ligne

L'admission en DUP fait l'objet d'une phase préalable de candidature en ligne. Le dossier de candidature est constitué notamment des éléments suivants : l'identité du demandeur, le justificatif du statut d'exilé, le parcours scolaire et/ou universitaire, le niveau de français (A2 acquis), le projet du candidat en lien avec la formation.

Si le dossier est incomplet, le candidat en est informé par e-mail et il peut jusqu'à la fermeture des candidatures apporter de nouveaux éléments qui compléteront son dossier. Au-delà de cette date, le dossier de candidature ne sera pas pris en compte.

Admission

Les candidats remplissant les critères d'éligibilité sont convoqués pour effectuer :

- un test en ligne et un test écrit en présentiel pour vérifier le niveau de langue (A2 acquis)
- un entretien individuel pour évaluer la motivation du candidat à s'impliquer dans un parcours linguistique et d'accompagnement vers un projet de reprise d'études ou un projet d'insertion professionnelle (disponibilité du candidat, capacité d'études).

À l'issue de cette évaluation et après examen du dossier, la commission pédagogique décide de donner :

- un avis favorable- liste principale, le candidat est admis ;
- un avis favorable - liste complémentaire, dans le cas où le nombre d'avis favorables est supérieur à la capacité d'accueil de l'IDF, un certain nombre de candidatures peuvent être classées sur liste complémentaire en attente de désistement
- un avis défavorable, le candidat n'est pas retenu

3.1.3. Inscription à l'Institut de français de l'Université d'Orléans

Les inscriptions définitives en DUEF ou DUP se font uniquement sur place à l'université d'Orléans dans un délai indiqué par la scolarité lors de l'admission.

Le candidat qui ne respecte pas le délai d'inscription sans justification valable est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission.

3.2. Obtention du diplôme : modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les DUEF et DUP sont organisés en session unique d'examens.

Les unités d'enseignement peuvent être évaluées :

- en contrôle continu uniquement : avec des évaluations régulières tout au long du semestre (CC)
- en modalité mixte : en contrôle continu (CC) et en contrôle terminal (examens de fin de semestre, CT).

Chaque unité d'enseignement a un coefficient. La note finale est le résultat de la moyenne des notes obtenues à la fin du semestre à toutes les UE en application des coefficients (contrôle continu et contrôle terminal).

La note finale minimale pour valider le DUEF ou le DUP et passer au niveau supérieur est de 12/20. Les notes des différentes UE se compensent entre elles. Une note en-dessous de 8/20 aux UE Français oral ou Français écrit est éliminatoire.

L'admission au diplôme est prononcée après délibération par le jury qui est souverain dans sa décision. Les résultats sont définitifs et ne peuvent être en aucun cas remis en cause, sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

En cas d'échec au semestre, l'étudiant pourra poursuivre sa formation dans le même niveau au semestre suivant. La réinscription n'est pas automatique et est soumise à l'avis de la commission pédagogique. Les étudiants pourront voir leur demande de réinscription refusée notamment en cas d'absence de progression (non-validation d'un même niveau sur 2 semestres consécutifs), de manque d'assiduité ou en raison d'un comportement inapproprié dans l'enceinte de l'IDF.

3.4. Assiduité

Un nombre d'absences injustifiées supérieur à 20% du volume horaire dans une même UE peut entraîner l'interdiction de se présenter aux épreuves et examens du contrôle terminal.

En cas d'absence à un contrôle (continu ou terminal), l'étudiant est obligé de fournir un justificatif dans un délai de 5 jours ouvrés après l'examen.

Absence à un examen de contrôle continu :

- En cas d'absence dûment justifiée (certificat médical, convocation administrative), la note est neutralisée, sauf si le nombre d'évaluations est inférieur au nombre minimum requis. Dans ce cas, l'enseignant met en place un devoir de substitution dans la mesure des possibilités du calendrier.
- Toute absence injustifiée donnera lieu à la note de 0/20.

Absence à un examen de contrôle terminal :

- En cas d'absence dûment justifiée (certificat médical, convocation administrative), l'enseignant responsable met en place un CT de substitution dans la mesure des possibilités du calendrier.
- Toute absence injustifiée donnera lieu à l'attribution de la mention « ABI » à l'UE et l'étudiant sera déclaré défaillant « DEF » au diplôme.

3.5. Fraude ou tentative de fraude aux examens

Toute fraude ou tentative de fraude à un contrôle continu et/ou un examen terminal (utilisation de documents ou matériels non autorisés, communication non autorisée durant l'épreuve, plagiat...) pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire de l'Université.

Conformément à la réglementation des études en vigueur à l'Université d'Orléans, « le recours à des outils mobilisant l'Intelligence Artificielle (IA) est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée dans le sujet proposé aux étudiants. Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen et fera l'objet d'une procédure disciplinaire ».

3.6. Aménagements d'études

Sur prescription de la passerelle handicap, des aménagements d'études et d'examens peuvent être mis en place pour les étudiants en situation de handicap.